

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

Délibération n° D-2015-101

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 03/04/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 17/04/2015

Mise en oeuvre du processus de verbalisation électronique sur
le territoire de la commune de Niort avec la Préfecture du
département des Deux-Sèvres : convention - Annule et
remplace la délibération n°2015-44

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT

Excusés :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Amaury BREUILLE.

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Mise en oeuvre du processus de verbalisation
électronique sur le territoire de la commune de Niort
avec la Préfecture du département des Deux-Sèvres :
convention - Annule et remplace la délibération
n°2015-44**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort souhaite mettre en œuvre un processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Niort.

En vertu du décret n°2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), celle-ci est chargée de la mise en œuvre de ce type de verbalisation et du traitement des messages d'infraction adressés par les collectivités territoriales.

Aussi, Monsieur le Maire de la Ville de Niort et Monsieur le Préfet du département des Deux-Sèvres, agissant au nom et pour le compte de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, ont défini par le biais d'une convention les conditions de mise en œuvre de ce processus sur le territoire de la commune de Niort.

Lors de sa séance du 2 février 2015, le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Niort et la convention avec la Préfecture du département des Deux-Sèvres.

A la demande de la Préfecture, une correction doit être apportée à cette convention.

Il convient donc de rapporter la délibération du 2 février 2015 et de proposer au Conseil municipal la nouvelle convention avec l'Agence Nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), proposée par la Préfecture et jointe en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n° 2015-44 du 2 février 2015 ;
- approuver la convention à intervenir entre la Ville de Niort et la Préfecture du département des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	7

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ